51

Commission permanente

Séance du 19 mai 2025

Rapporteur : M. DÉNÈS

N° CP_2025_0292

33 - Insertion

Contrat de ville Rennes Métropole - Premier comité des financeurs du 24 février 2025

Le 19 mai 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LEPRETRE (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 8 juillet et 18 novembre 2024 relatives au contrat de ville de Rennes Métropole ;

Expose :

Partenaire historique de la politique de la ville, le Département d'Ille-et-Vilaine a signé le premier contrat de ville en 1994, convaincu de la nécessité d'apporter une contribution financière supplémentaire sur ces territoires urbains où se concentre la pauvreté, pour réduire les écarts de développement entre ces quartiers défavorisés et le reste de la ville. 30 ans après, un nouveau contrat de ville a été signé en 2024 pour une durée de 6 ans (2024-2030). Il concerne les mêmes 5 quartiers prioritaires de la ville : Bréquigny-Clôteaux-Champs Manceaux, Le Blosne, Cleunay, Maurepas, Villejean. Ce contrat est co-piloté et financé par Rennes Métropole et l'Etat, avec 2 autres financeurs : la ville de Rennes et le Département d'Ille-et-Vilaine.

Deux appels à projets sont proposés aux associations, avec deux comités des financeurs en février et en juin afin de pouvoir soutenir l'émergence de projets sur les quartiers au fil de l'eau.

En 2024, le Département avait soutenu 43 projets sur les 5 quartiers, 6 conventions pluriannuelles d'objectifs, 2 conventions, 18 postes adultes-relais et le fonds d'animation des 6 espaces sociaux communs, pour un montant total de 294 601 euros.

Dans un contexte financier particulièrement difficile, des arbitrages budgétaires se traduisent, en matière de politique de la ville, par une baisse du budget de 45 %. Des choix ont donc été faits afin de préserver au maximum les conventions pluriannuelles dans le champ des solidarités, dans lesquelles le Département s'est engagé depuis plusieurs années ; cela afin de ne pas compromettre leur mise en œuvre et de ne pas menacer l'équilibre budgétaire des structures porteuses de ces conventions, déjà fragilisé par la situation financière de toutes les collectivités territoriales et de l'Etat.

En conséquence, en 2025, le Département ne pourra s'engager sur aucun des projets de quartier, en dehors des 6 conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec Si on s'alliait, Liberté Couleurs, Réseau Louis Guilloux, Cadets de Bretagne, Là-Haut, et le Collectif agricole de la Prévalaye et du soutien apporté au Groupe rennais de pédagogie et d'animation sociale, constant depuis 2011, et qui fera l'objet d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectif, à la suite de celle signée les années précédentes.

Le Département soutiendra aussi les deux conventions "Aller-vers les jeunes" portée par Breizh insertion sport (déambulations dans l'espace public pour travailler des projets d'insertion avec les jeunes éloignés de toutes les structures sociales, jeunesse, et emploi) et "Sortir!" portée par l'Association pour la promotion de l'animation et l'action sociale (dispositif qui permet aux habitants de toutes les communes de la Métropole, en dehors de Cesson-Sévigné, de bénéficier de tarifs très réduits pour une multitude d'activités sportives, culturelles et de loisirs). Il financera l'appui au nouveau conseil citoyen de Rennes Métropole, collectif d'habitants et d'acteurs des quartiers prioritaires de la ville : associations, commerçants, professions libérales, qui par leur expertise d'usage, permettent l'expression des besoins des habitants pour réaliser des projets visant à améliorer la vie du quartier.

Enfin, le Département ne soutiendra plus que 14 postes adultes-relais dans les quartiers, pour un montant réduit de moitié. Le fonds d'animation des espaces sociaux communs ne sera pas abondé cette année.

Ainsi, en 2025, le Département continuera à soutenir 7 conventions pluriannuelles d'objectifs (6 actives + 1 en préparation), 2 conventions et 14 postes adultes-relais, pour un montant total de 161 000 euros.

Décide :

- d'attribuer des participations pour un montant total de 161 000 euros, au titre des crédits politique de la ville, au profit des bénéficiaires suivants et dont le détail est joint en annexe :

. Association pour la promotion de l'animation et l'action sociale : 45 000 euros ;
. ASS OPTIMA : 10 000 euros ;
. Association au P'tit Blosneur : 2 000 euros ;
. Association Cadets de Bretagne : 4 000 euros ;
. Association du collectif agriculturel de la Prévalaye : 2 500 euros ;
. Association Liberté couleurs : 10 000 euros ;
. Association rennaise des centres sociaux : 6 000 euros ;
. Breizh insertion sport : 44 000 euros ;
. Centre de santé communautaire du Blosne : 2 000 euros ;
. Coop de Maurepas - La Cohue : 4 000 euros ;
. Espoir et entraide scolaire : 2 000 euros ;
. Groupe rennais de pédagogie et d'animation sociale - Rennes : 12 000 euros ;
. La Haut : 2 000 euros ;
. Réseau Louis Guilloux : 4 500 euros ;
. Si on s'alliait : 3 500 euros ;
. Vox operatio : 7 500 euros.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le : 21 mai 2025 ID: CP_2025_0292	Pour extrait conforme Signé électroniquement le jeudi 22 mai 2025 Pour le Président et par délégation, La cheffe du Service de l'assemblée Blandine GUIHEUX